



Ville de Thiers

Hôtel de Ville
1, rue François Mitterrand
CS 60201
63300 Thiers Cedex

Tél. 04 73 80 88 80
contact@thiers.fr
www.ville-thiers.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE DE THIERS

Objet : Délégation de signature du Maire à la Directrice Générale Adjointe des Services

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment l'article L 2122-19 qui confère au Maire le pouvoir de donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à certains agents territoriaux ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1894 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'élection du Maire par délibération n°1 du conseil municipal du 4 juillet 2020 ;

Vu le recrutement de Vanessa LUCIANI par la Ville de THIERS au 1^{er} novembre 2025;

Considérant la convention de mise à disposition en date du 3 novembre 2025 attribuant à Vanessa LUCIANI les fonctions de Directrice Générale Adjointe des Services de la Ville de THIERS ;

Considérant que Vanessa LUCIANI exerce les fonctions de Directrice Générale Adjointe des Services de la Ville de THIERS et que, dans le souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de lui donner délégation de signature dans une série de domaines.

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{ER} :

Stéphane RODIER, Maire de THIERS, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Vanessa LUCIANI, Directrice Générale Adjointe des Services, pendant toute la durée de son affectation sur ces fonctions, pour :

- L'ensemble du courrier, des documents ou conventions concernant la gestion quotidienne de la Ville de THIERS;
- Les ordres de mission et les autorisations concernant le personnel de la Ville de THIERS;
- Les conventions nécessaires au recrutement de stagiaires ainsi que les documents permettant d'engager les dépenses correspondantes notamment en matière de rémunération, indemnités et frais de déplacement du personnel ;
- Les documents contrôlés à transmettre au comptable de la Ville de THIERS, à savoir : les bordereaux récapitulatifs de titres de recettes, les bordereaux récapitulatifs de mandats de dépenses, les attestations à caractère exécutoire des pièces justificatives jointes aux titres et mandats ;
- Les conventions particulières régulièrement autorisées par le Conseil Municipal de la Ville de THIERS;
- Toute notification découlant des décisions du Conseil Municipal de la Ville de THIERS ainsi que tout document nécessaire au versement des aides, allocations, subventions et participations ainsi que tout document nécessaire au recouvrement de participations ou subventions ;

Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le 11/12/2025

ID : 063-216304303-20251209-2025_692-AR

N°2025-692

- Tout marché, ordre de service, bon, lettre de commande ou facture dans la limite de 25 000 euros Hors Taxes.

ARTICLE 2 :

Les actes signés au titre de l'article 1^{er} devront porter les noms, prénoms, qualités et mention de la délégation. S'il s'agit d'un arrêté, la présente délégation sera mentionnée dans les visas.

ARTICLE 3 :

Cette délégation peut être rapportée à tout moment et sa validation ne saurait dépasser, en tout état de cause, l'expiration du mandat de l'élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de Vanessa LUCIANI au poste la justifiant. Vanessa LUCIANI ne pourra en aucun cas subdéléguer sa signature.

ARTICLE 4 :

Cet arrêté prend effet à compter du 15 décembre 2025.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Ville de THIERS, transmis au représentant de l'Etat, au receveur municipal, publié, affiché et notifié à l'intéressé.

Fait à THIERS, le 09/12/2025,

Le Maire,



Stéphane RODIER

Le Maire de THIERS certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le : 11/12/2025

2025

Signature de la Directrice Générale Adjointe des Services:



Vanessa LUCIANI

